

Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable M. *George Airey Kirkpatrick* a dit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui afin de pouvoir mieux remplir leur devoir envers leur Reine et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche, tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable."

L'honorable président de cette Chambre a alors dit :

MONSIEUR L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement ; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion elle reconnaîtra et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de Sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

C'est pour moi un devoir agréable, à l'ouverture d'un nouveau parlement, de vous féliciter de ce que vous allez commencer vos travaux sous d'heureux auspices.

Le *Canada* jouit de la paix et de la prospérité, et toutes ses industries agricoles et manufacturières sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

A l'exemple de mon prédécesseur distingué, j'ai fait, l'an dernier, un voyage de quelque durée à la *Colombie-Britannique*. Les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage que, sitôt l'achèvement du chemin de fer du *Pacifique*, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée au développement d'autres régions. En attendant, la concession à des colons qui s'y établissent, des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

En traversant les *Etats-Unis*, j'ai été heureux d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'empire dont le *Canada* forme une partie si importante. Puisse cette bienveillance que nous savons rendre si entièrement, se maintenir aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

L'affluence régulière de colons au *Manitoba* et dans les Territoires du *Nord-Ouest*, l'année dernière, et les assurances reçues qu'une immigration encore plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.

Il est important que les lois relatives à la représentation du peuple au parlement soient amendées, et que les franchises électorales qui existent dans les diverses provinces soient rendues uniformes. Une mesure à cet effet sera soumise à votre considération.

On m'avise que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de *Russell vs. la Reine*, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes et, dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire. Cet important sujet est signalé à votre sérieuse considération.

Votre attention est spécialement appelée sur un projet de loi réglant le travail dans les fabriques et assurant protection à l'ouvrier et à sa famille.

Il vous sera soumis des projets de loi à l'effet de refondre et amender les lois relatives aux douanes, à la milice et aux terres publiques.

Entr'autres mesures, il vous sera présenté des projets de loi concernant le service civil, les actes relatifs au commerce de banque et les examens des capitaines et seconds des navires qui fréquentent nos eaux intérieures.

Je suis heureux de vous informer que le progrès de la construction du chemin de fer Canadien du *Pacifique* est sans précédent. La circulation est actuellement établie, sur la ligne principale, de la baie du *Tonnerre* jusqu'à cinquante milles en deçà de la traverse de la *Saskatchewan* du sud, soit un parcours de plus de mille milles. On espère fermement que l'on atteindra les *Montagnes Rocheuses* dans le cours de la présente année, que, dans la même période, la section du chemin de fer au nord du lac *Supérieur* aura fait de notables progrès, et que la voie sera posée sur une grande partie de la ligne adjugée à l'entreprise à la *Colombie-Britannique*.

Je suis également heureux de vous informer que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

*Messieurs de la Chambre des Communes.*

Les comptes du dernier exercice financier vous seront soumis.

Vous serez heureux d'apprendre que, bien que les dépenses imputables sur le compte du capital, se soient élevées à plus de sept millions de piastres, le surplus du revenu consolidé, joint au produit des ventes de terre au *Nord-Ouest*, l'an dernier, a été plus que suffisant pour couvrir ces dépenses, et que la dette claire et nette, à la fin de l'année, y compris l'intérêt payé, était moindre que pour l'exercice précédent.

Le budget de l'année prochaine vous sera également soumis. Il a été préparé avec toute l'économie compatible avec le développement nécessaire des ressources variées de la Confédération.

Le premier janvier 1885, l'emprunt considérable, fait à 5 pour cent, sera échu. Il vous sera soumis un projet de loi autorisant l'émission de débentures portant un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent, pour le rachat de cet emprunt.

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Les sujets que je viens de mentionner sont de grande importance et je les recommande à votre considération, avec pleine confiance dans votre sagesse et votre patriotisme.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre de Communes s'en est allé.